



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

GIE Croix Rivail Commune de Rivière Salée

- Note de présentation
- Plan de zonage réglementaire
- Règlement
- **Recommandations**

Approuvé par arrêté préfectoral du :

Arrêté préfectoral n° 11-04033 du 24 novembre 2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique
Service Risques, Energie et Climat
Pôle Risques Accidentels, Energie et Climat

MESURES POUR L'EXISTANT : RECOMMANDATIONS

Les mesures recommandées visent à renforcer la protection des populations face aux risques encourus. Elles n'ont pas de caractère obligatoire en application du PPRT.

1. Utilisation ou exploitation des lieux :

Il est recommandé sur les terrains nus, à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, de ne pas permettre à des fins de protection des personnes :

- tout usage des terrains susceptible d'aggraver l'exposition des personnes aux risques ;
- tout rassemblement ou manifestation de nature à exposer le public ;
- la circulation organisée des piétons ou cyclistes (par des pistes cyclables, des chemins de randonnées, des parcours sportifs, etc.).